



**PRÉFÈTE  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 30 octobre 2023

### Sécheresse

#### Levée des mesures de restriction des usages de l'eau

Le département de l'Ardèche a connu cet été une sécheresse marquée qui a nécessité des mesures fortes de restriction d'usage de l'eau. Les pluies importantes de ces derniers jours, couplées à des températures automnales, permettent de sortir de cette situation.

La préfète de l'Ardèche a donc, par arrêté n° 07-2023-10-30-00007 du 30 octobre 2023, abrogé l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2023 qui imposait encore des mesures de restriction des usages de l'eau sur tous les bassins versants du département.

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet des services de l'État en Ardèche (<http://www.ardeche.gouv.fr>), sur le site PROPLUVIA ( <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>) et sur le site gouvernemental <https://vigieau.gouv.fr/>

**Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16  
Mél : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)  
[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

Rue Pierre Filliat – BP 721  
07007 Privas CEDEX